



SECTION DE L'HERAULT

TEL/ 04-67-15-75-65

Port :06-11-60-25-67

e-mail :fo.034@dgfip.finances.gouv.fr

**Syndicat National
des Finances Publiques
Force Ouvrière**

Section de l'HERAULT

**CAPL B et C DU 18/03/2010
Tableaux d'avancements Gestion Publique**

La CAP se réunit afin de classer les agents ayant vocation à l'avancement de grade, ce classement étant proposé à la CAP centrale.

Rappel des règles sur l'avancement de grade communes aux catégories B et C :

Comme l'année dernière, une première priorité est donnée aux agents de +58 ans au 31/12/2010 ceci dans le cadre d'un plan ministériel de qualification.

Viennent ensuite les agents inscrits sur le tableau de l'année précédente mais non retenus.

Enfin les autres agents classés par ordre décroissant en fonction de l'échelon, de la note et de l'ancienneté dans l'échelon.

Ne sont pas retenus les agents à -0,06 et -0,02 en 2009.

Font l'objet d'un examen en CAP locale, les dossiers présentant une situation à -0,01 en 2009, ou à -0,02 et -0,06 en 2007 et 2008.

Cette CAP d'avancement a été avancée par rapport aux années précédentes compte tenu du nouvel espace statutaire des agents de **catégorie B (le NES du B)** prévu pour le 01/09/2010.

Les promotions de grade doivent être réalisées au 1er semestre de l'année.

C'est pourquoi la nomination des Contrôleurs 1ere classe se fera avec effet rétroactif au 01/01/2010 et celle des contrôleurs principaux au 31/08/2010 (sous réserve d'installation effective dans leur fonction de ces derniers).

Les dotations sont attribuées par l'Administration centrale en proportion de l'effectif concerné au niveau local.

CATEGORIE C

Ci-dessous le tableau proposé par l'administration des agents ayant vocation pour **l'avancement au grade d'Agent d'administration principal du Trésor Public 1ere classe (AAP1)**

Le quota donné par l'administration centrale pour ce tableau est de 16,25.

1	RAMSAY EP BRESSY Odette	SIP Lunel
2	ANO Thierry	SIP Béziers
3	CONVERS Brigitte	Montpellier 2
4	PROTHEAU EP FERRAND Catherine	SIP Lunel
5	ANDRIEU EP MAMANE Christine	Montpellier Municipale
6	GAU EP MAZALEYRAT Nadine	ST Pons
7	RICORDI EP MAGNE Sylvie	Paierie Départementale
8	MOULAOUI Gabriel	DI Façonnage
9	VEILHON Francis	Recouvrement Cont.
10	ZICRY-MULLER Christine	TG Pensions
11	CAVAILLES Frédéric	Pézenas
12	REY Agnès	DI SAU
13	VALMIGERE Christine	Mauguio
14	CEBELIEU Frédéric	Montpellier 1
15	SAVIN EP AMADEI Fabienne	Castelnau
16	VIZZAVONA Philippe	Paierie départementale
17	KERAMBELLE Jacques	TG Liaison Paye
18	DOULAIN Philippe	Paierie Régionale

Ci-dessous le tableau proposé par l'administration des agents ayant vocation pour
l'avancement au grade d'Agent d'administration principal du Trésor Public 2ème classe (AAP2) :

Le quota donné par l'administration centrale pour ce tableau est de 8,90.

1	BOURDON EP RICARD Myriam	TG Dépense
2	BORNEQUE Tatiana	Capestang
3	VILLABRUN Stéphane	Hérault Amendes
4	ZICRY David Francis	CPS
5	BARNIER Pierre-Gilles	Paierie Départementale
6	GABIN-LEDUC Ingrid	Béziers hôpitaux
7	DEGOT Frédéric	TG Pensions
8	PRUVOST Jocelyn	St Pons
9	AVILES Philippe	ER
10	BACALLADO Laurent	Marseillan

Pour ce dernier tableau, les agents classés l'an dernier et non pris en compte ont été proposés en priorité.

Pour 2 autres agents ayant eu le concours de contrôleur, l'administration a maintenu la proposition sur la liste du fait que la nomination en AAP1 est effective au 1/1/10.

VOTE :

Pour : FO-DGFIP-34, administration

Abstention : METENIER, sans étiquette

Contre : CGT

CATEGORIE B

Ci-dessous le tableau proposé par l'administration des agents ayant vocation pour
l'avancement au grade de Contrôleur du Trésor Public de 1^{ème} classe :

Aucun agent n'ayant plus de 58 ans, le classement s'est fait d'abord sur les personnes non retenues l'année dernière puis sur l'application des critères réglementaires.

Le quota donné par l'administration centrale pour ce tableau étant de 6,63 ; 8 agents ont été classés pour l'Hérault :

1	PICORELLA Ghislaine	DI Toscane
2	PASTRANA Murielle	Montpellier Municipale
3	COULET Mireille	Paierie départementale
4	MARTINEZ José	Montpellier CHR
5	LAPLACE Anne-Marie	Castries
6	FOUSSARIGUES Corinne	Capestang
7	CHAIX-JAUSSERAND Danièle	Marseillan
8	NICOLAS Stéphane	DI Toscane

VOTE :

Pour : FO 4 voix ; administration 6 voix

Contre : CGT 2 voix

Ci-dessous le tableau proposé par l'administration des agents ayant vocation pour
l'avancement au grade de Contrôleur Principal du Trésor Public :

Le quota donné par l'administration centrale pour ce tableau étant de 20,97 ; 22 agents ont été classés pour l'Hérault :

Tous les agents ayant plus de 58 ans ont été placés en tête de liste soit 6 personnes. La Direction les a classées en tenant compte du fait qu'elles n'ont pas à ce jour demandé leur mise à la retraite ; en conséquence elles devraient bien être en fonction au 31/08/2010. Viennent ensuite les 2 agents classés l'année dernière mais non retenus, puis les autres contrôleurs dans l'ordre déterminé par les critères de classement.

Ce classement n'aurait pas dû appeler d'observations particulières, malheureusement les élus FO ont du demander à l'Administration de reconsidérer la proposition d'un dossier d'un agent dont l'accession à la catégorie B par liste d'aptitude s'entoure d'un lourd contentieux.

En effet jamais la CAP locale de l'Hérault n'a accepté de retenir ce dossier pour la liste d'aptitude considérant qu'il n'était pas prioritaire, suivie en cela par la CAP nationale

Or, après avoir été débouté une première fois sur un recours au Tribunal Administratif en 2001, l'agent concerné affirmant avoir été lésé, saisi à nouveau le T.A. en 2004. Ce dernier considérant qu'à la lecture du procès verbal de la CAP locale et nationale l'examen de tous les dossiers ne semblait pas évident, ordonne que ces CAP se réunissent à nouveau sur la base de 2004. Ce qui a été fait en janvier 2008.

Cependant, il s'est avéré qu'en fait il aurait fallu refaire toutes les CAP locales de tous les départements avant de refaire la CAP nationale.

Considérant la tâche quasi impossible, la Direction générale a été contrainte de donner gain de cause à l'agent et l'impose sur la liste d'aptitude directement en CAP nationale en 2009 avec effet rétroactif en 2004 pour clore définitivement ce recours.

Moralité un agent au dossier en retrait par rapport aux autres lors de son examen en 2001, passe contrôleur 2ème classe en 2004 puis contrôleur 1ère classe puis aujourd'hui contrôleur principal en 2010.

C'est cette rapidité de promotions que nous souhaiterions à tous les agents de catégorie C !

Suivant la logique des précédentes CAP Locales, les élus FO estiment que cet agent ne doit pas figurer sur le tableau d'avancement à contrôleur principal par le seul critère de l'âge.

La Direction locale, certes différente de celle des années concernées, mais surtout mal à l'aise, a maintenu sa proposition de classement soutenue sur ce point par la CGT.

Cette position a amené les élus FO, à voter contre la liste proposée.

1	LLORCA Régine	Ganges
2	BONHOMME Lilia	ST Pons
3	DALMIERES Françoise	Béziers Municipale
4	KHERZI Rolande	Bédarieux
5	LABADIE Claudine	Montpellier Municipale
6	ESCO Claudine	Congé Longue Durée
7	BONNIN Nicole	CPS
8	RIVET Solange	Paierie départementale
9	ETARD Serge	Gignac
10	PONZIO Nicole	Montpellier Municipale
11	DELCAUSSE Martine	SIP Sète
12	BLUCHET Roseline	DI Toscane
13	LAINARD Yolande	Montpellier Municipale
14	TROUILLET Danielle	Sète Municipale
15	WITWICKI Joël	TG Pensions
16	FIORAVENTI Marie-Laure	TG Dépense
17	POULIQUEN – BIARD Annie	Paierie Régionale
18	TASTET Jocelyne	ER
19	JACQUET Didier	TG Ressources Humaines
20	LIOTARD Chantal	Montpellier Municipale
21	BESCOND Bernard	DI SAU
22	GALY Joëlle	Montpellier CHR

VOTE:

Pour : administration 5 voix

Contre : FO 4 voix ;

CGT 1 voix

Les élus FO en CAP C et CAP B